



Législature	:	2011 – 2016
Année	:	2016
Séance	:	2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 20 JUIN 2016

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
1.1	Appel	4
1.2	Approbation de l'ordre du jour.....	4
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016	5
3.	COURRIER.....	5
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
4.1	Votations du 28 février 2016	6
4.2	Votation du 20 mars 2016.....	7
4.3	Votations du 5 juin 2016	7
4.4	Elections du 28 février 2016.....	7
5.	PREAVIS 03/2016 : RAPPORT DE GESTION 2015.....	9
6.	PREAVIS 02/2016 : RAPPORT DES COMPTES 2015	13
7.	PREAVIS 04/2016 : RENOUELEMENT D'UN EMPRUNT A TERME FIXE.....	16
8.	PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL AU CONSEIL COMMUNAL : FIXATION DES INDEMNITES ET JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2016-2021.....	17
9.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.....	23
9.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny.....	23
9.1.1	Aménagement du territoire - LAT PDCn	23
9.1.2	Plan de quartier Village-Centre.....	24
9.1.3	Fin de législature	24
9.1.4	Départ de M. le Municipal Jacques Ochs.....	25
9.2	Informations données par M. Gilbert Regamey	25
9.2.1	Déchetterie des Gavardes	25
9.2.2	Réseau routier.....	25
9.2.3	Route d'Oron	25
9.2.4	Arrêt de bus de l'Ancienne-Poste	26
9.2.5	Remerciements	26

9.3	Informations données par M. Jacques Ochs	26
9.3.1	Remerciements	26
9.3.2	Production annuelle d'eau - consommation	26
9.3.3	Réservoir des Planches.....	26
9.3.4	Petit rappel des préavis présentés lors de la législature 2011-2016	26
9.3.5	Eaux usées - Cahier des charges pour le futur	27
9.3.6	Eau potable	28
9.3.7	Extensions - améliorations du réseau.....	28
9.4	Informations données par M. Daniel Métraux.....	29
9.4.1	Les bâtiments.....	29
9.4.2	Normes incendie	29
9.4.3	Suivi des bâtiments	30
9.4.4	USL	30
9.4.5	ORPC - PC Lavaux	30
9.4.6	Le SDIS cœur de Lavaux – (pompiers).....	30
9.4.7	Remerciements	30
9.5	Informations données par M. Louis Pipoz	30
9.5.1	Préavis 02/2016 et 04/2016.....	30
9.5.2	ASIJ	30
	Constructions.....	31
9.5.3	Remerciements	31
10.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	31

Salutations

Mme la Présidente ouvre la dernière séance du Conseil communal pour cette législature 2011-2016 en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse et Mmes et MM. dans le public.

1. APPEL ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Appel

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés : M. Yves Beutler
M. Diego Braguglia
Mme Jasmine Cordey
M. Frédéric Dufey
M. Denis Pittet
M. Georges Ruch
M. Jean-Pierre Werly

Est absente : Mme Berthe Vaney

Sont présents : 51 conseillères et conseillers

1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans sa séance du 27 avril 2016, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2016.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 03/2016 : Rapport de gestion 2015.
6. Préavis 02/2016 : Rapport des comptes 2015.
7. Préavis 04/2015 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.
8. Préavis du Bureau du Conseil communal au Conseil communal : fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2016-2021.
9. Communications de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

La discussion concernant le procès-verbal est ouverte. La parole n'est pas demandée ; le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie Mme la Conseillère Anne-Marie Guignard, secrétaire du Conseil jusqu'à la fin du mois de février 2016, pour la rédaction dudit procès-verbal.

3. COURRIER

Mme la Présidente a reçu la correspondance suivante :

- Par lettre recommandée du 4 mars 2016, le Service juridique et législatif du Canton de Vaud informe Mme Moira Simanis, en tant que Présidente du Bureau électoral pour les élections du dimanche 28 février 2016, du dépôt d'un recours de M. Alain Perreten contre les résultats des élections à la Municipalité.
- Par courrier du 29 mars 2016, et toujours en tant que représentante de l'autorité intimée, la présidence a reçu le rapport (7 pages) signé de M. Pierre-Yves Maillard et M. Vincent Grandjean, sur lequel le Conseil d'Etat s'est basé pour rejeter le recours, prononcé le 23 mars et publié le 29 mars 2016 dans la Feuille des Avis Officiels. En ce qui concerne la conduite du Bureau électoral, dont la Présidente était responsable, cette analyse juridique a explicitement conclu qu'il ne peut rien être reproché à la procédure appliquée par le Bureau électoral.
- Par courrier du 13 avril 2016, la présidence a, en tant que représentante de l'autorité concernée, reçu une copie du recours déposé le 11 avril 2016 par M. Alain Perreten auprès de la Cour constitutionnelle, contestant le rejet de son premier recours par le Conseil d'Etat.
- Par courrier du 15 avril, faisant suite à une demande de précisions, la présidence a reçu confirmation du Président de la Cour constitutionnelle que le recours n'avait pas d'effet suspensif et que le Préfet était dès lors autorisé à procéder, le 22 juin 2016, à l'assermentation des autorités de la Commune de Savigny, selon les résultats des élections du 28 février 2016.
- Le 11 mai 2016, la présidence, en tant que représentante de l'autorité concernée, a reçu copie de la Réponse au recours déposée par le Conseil d'Etat.
- Par courrier recommandé du 27 mai 2016, la présidence, en tant que représentante de l'autorité concernée, a été informée du rejet du recours par la Cour constitutionnelle.

Il n'est pas fait lecture de tous ces documents (une cinquantaine de pages), mais le dossier est à disposition des conseillères et conseillers qui souhaitent le consulter. Il convient d'adresser une demande au président du Conseil. La présidente recommande vivement aux conseillères et conseillers de se renseigner sur les détails de ces documents plutôt que de se fier à des polémiques semées par des journalistes, qui n'ont pas pris connaissance des analyses juridiques. Elle précise qu'aucune discussion sur le sujet ne sera autorisée dans les *Divers* en fin de séance, le délai de recours au Tribunal fédéral échéant le 26 juin 2016.

- Lettre de la municipalité du 26 avril 2016 invitant à convoquer le Conseil de ce soir.
- En date du 4 mai 2016, la présidence a reçu une communication de M. Jean-Marc Diserens, élu conseiller pour la prochaine législature, en tant que représentant du groupe PS et Sympathisants, annonçant son obligation de renoncer à son mandat de conseiller pour cause de déménagement hors de la Commune.
- Par courrier du 9 juin 2016, M. Georges Ruch, conseiller et membre du groupe PLR, a fait part à la présidence de sa démission du Conseil communal pour des raisons de santé.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

En premier lieu, la présidente fait part aux conseillères et conseillers d'une erreur de plume qui s'est glissée dans le procès-verbal du Bureau du 27 avril 2016. Ainsi, en haut de la page 2 de ce procès-verbal, il faut lire : Cinq objets fédéraux seront soumis au peuple le 5 juin 2016 et non le 28 février 2016. Conformément au règlement, la présidente présente les résultats de toutes les votations intervenues depuis la dernière séance du Conseil.

4.1 Votations du 28 février 2016

Ont été votés ce jour-là trois initiatives et un objet. Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 69%. Les trois initiatives ont été rejetées autant par les électeurs de Savigny que par le peuple suisse. Le pourcentage de rejet, pour Savigny, était plus élevé que la moyenne nationale. Quant à la participation, elle était également plus élevée d'environ 5% à 6% que la moyenne suisse.

Objet 1 – Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »

REFUSE PAR 734 NON CONTRE 649 OUI

Objet 2 – L'initiative populaire du 28 décembre 2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) »

REFUSE PAR 945 NON CONTRE 460 OUI

Objet 3 – Initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

REFUSE PAR 851 NON CONTRE 504 OUI

Le quatrième objet a été accepté par le peuple suisse mais refusé par la majorité des savignolans

Objet 4 – La modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)

REFUSE PAR 725 NON CONTRE 663 OUI

4.2 Votation du 20 mars 2016

Cette votation portait sur un objet cantonal, lequel a été largement accepté par les vaudois. Pour Savigny, le taux de participation était bas, à savoir 35,52%, la moyenne cantonale n'étant pas plus élevée (35,31%).

Objet 1 – La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

ACCEPTE PAR 628 OUI CONTRE 87 NON

4.3 Votations du 5 juin 2016

Ont été votés cinq objets fédéraux. Le taux de participation pour Savigny est d'environ 10% supérieur à la moyenne nationale. Il s'est élevé en moyenne à 55,30 %. Les trois initiatives ont été largement rejetées autant par la population de Savigny que par le peuple suisse. Les deux modifications à la loi fédérale ont été là encore largement acceptées autant par la population de notre commune que par le peuple suisse.

Objet 1 – Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »

REFUSE PAR 806 NON CONTRE 271 OUI

Objet 2 – Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »

REFUSE PAR 883 NON CONTRE 243 OUI

Objet 3 – Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »

REFUSE PAR 854 NON CONTRE 258 OUI

Objet 4 – Modification du 12 décembre 2014 de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

ACCEPTE PAR 962 OUI CONTRE 140 NON

Objet 5 – Modification du 25 septembre 2015 de la Loi sur l'asile (LAsi)

ACCEPTE PAR 827 OUI CONTRE 282 NON

4.4 Elections du 28 février 2016

Elections municipales. Parmi les sept candidats qui se sont présentés à la Municipalité, ont été élus au premier tour les cinq candidats suivants :

<u>Nom et prénom</u>	<u>nombre de voix</u>
Weidmann Yenny Chantal	900
Métraux Daniel	812
Regamey Gilbert	797
Pipoz Louis	715
Rochat Jean-Claude	616

La majorité absolue était de 610 voix.

Obtiennent également des voix :

<u>Nom et prénom</u>	<u>nombre de voix</u>
Nicole Félix	552
Laureline Ballif	410
Voix éparses	87

Le 29 mars 2016, le Bureau a constaté l'élection tacite de Mme Chantal Weidmann Yenny dont la fonction de syndic est reconduite pour la prochaine législature 2016-2021.

En ce qui concerne les élections au Conseil communal, il n'est pas donné lecture de tous les résultats individuels. Le taux de participation était d'environ 53%. Il convient de retenir que selon les calculs à la proportionnelle, les sièges se distribuent de la manière suivante :

Liste	Groupe	Nombre de sièges	Suffrages individuels	
			minimum	maximum
Liste 1	UDC	7	147	233
Liste 2	PLR	30	503	677
Liste 3	PS	13	306	485
Liste 4	Les Verts	8	292	405
	Les Verts	2	-	-

En résumé, le groupe UDC a gagné 7 sièges qui sont attribués aux candidats de sa liste. Le PLR a gagné 30 sièges qui sont attribués aux candidats de sa liste. Le PS a gagné 13 sièges qui sont attribués aux candidats de sa liste. Le groupe Les Verts a gagné 10 sièges dont 8 sont attribués aux candidats de sa liste.

On constate que le nouveau système attribue 10 sièges au groupe Les Verts, c'est-à-dire plus de sièges qu'il n'a de candidats sur sa liste. Le groupe Les Verts a dès lors disposé d'un délai de cinq semaines pour trouver deux personnes prêtes à s'inscrire comme conseiller sans être passé par l'élection du peuple, à défaut de quoi il aurait fallu organiser des élections complémentaires.

Le 24 mars 2016, le Bureau du Conseil a constaté le dépôt conforme des dossiers de candidature de Mme Lara Graz et de M. Antoine Eichelberger pour occuper les deux sièges vacants appartenant au groupe Les Verts.

Le 4 mai 2016, le Bureau a constaté l'élection de M. Philippe Grosfillier, vient-ensuite du groupe PS & Sympathisants, en remplacement de M. Jean-Marc Diserens.

Le 24 mai 2016, le Bureau a constaté le dépôt conforme du dossier de candidature de M. Bertrand Hochet, pour occuper un siège appartenant au groupe Les Verts, devenu vacant ensuite du décès de M. Christophe Pasche.

La démission de M. Georges Ruch, représentant du groupe PLR, est arrivée trop tard pour que le Bureau puisse accomplir les étapes devenues obligatoires par le changement de système. Le « vient-ensuite » de la liste PLR ne sera pas assermenté ce prochain mercredi 22 juin 2016, mais très probablement lors de la prochaine séance du Conseil pour la nouvelle législature, à savoir le 29 août 2016.

Globalement, on peut constater qu'avant même l'assermentation du 22 juin 2016, nous sommes déjà à 5% du Conseil qui n'a pas été élu et au niveau administratif, le Bureau a déjà dû engager des procédures de remplacement pour cinq des soixante sièges.

Les listes des « vient-ensuite » comportent encore deux noms pour le groupe UDC, cinq noms pour le groupe PLR, quatre noms pour le groupe PS & Sympathisants et, comme déjà indiqué, aucun pour le groupe Les Verts. C'est dire que chaque fois qu'il y a un remplacement dans ce dernier groupe, il faut trouver un nouveau candidat.

5. PREAVIS 03/2016 : RAPPORT DE GESTION 2015

M. le Conseiller Nikola Tomic, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de commenter, si nécessaire, les travaux de cette commission. Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission de gestion lira les conclusions du rapport, puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

Administration générale - pages 22 à 35 (vertes)

3.1.25 - Centre sportif de Malley - p. 35

Mme la Conseillère Nicole Félix fait remarquer que trois communes ont refusé le projet, ce qui porte à 26 le nombre des communes membres de *Lausanne Région* ayant accepté cet objet. Trois communes ayant refusé d'adhérer au projet, elle souhaiterait connaître l'impact sur les finances de la Commune de Savigny.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que l'impact ne sera pas très important, les communes ayant refusé le projet étant de petites communes. De plus, la Commune de Morrens n'a pas définitivement refusé le projet mais est en négociation avec l'Etat de Vaud pour être desservie par des bus. Elle a ainsi donc plus retardé son adhésion que refusé le projet.

La parole n'est plus demandée.

Services industriels - pages 39 à 43 (jaunes)

4.1.3.4 - Extension du réseau - p. 43

Concernant la vente d'eau potable à la Commune de Pully, et notamment au vu des problèmes liés à la canicule de l'année 2015, Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait savoir combien de mètres cubes d'eau ont été ainsi vendus à la Commune de Pully et à quel prix. Elle souhaiterait également savoir s'il ne serait pas plus intéressant de conserver cette eau plutôt que d'en acheter à Lausanne.

M. le Municipal Jacques Ochs répond que la vente d'eau à Pully s'est élevée, pour 2015, à environ dix-huit mille mètres cubes. Pour cette année, une vingtaine de milliers de mètres cubes sont prévus. La raison principale de cette vente d'eau à Pully provient du fait que le projet de liaison de Lausanne vers les Monts-de-Pully a définitivement été enterré. Par ailleurs, les négociations, en cours depuis des années, pour délivrer de l'eau à partir de la Claise-aux-Moines sur le réseau des Monts-de-Pully, se trouvent dans leur phase finale. Financièrement, il n'est pas plus avantageux de garder cette eau et de ne pas en acheter à Lausanne. Ces dix-huit mille mètres cubes sont le résultat d'une moyenne sur l'année. De plus, le mètre cube est vendu un petit peu plus cher que celui acheté aujourd'hui à Lausanne. Cette livraison est donc avantageuse en rapport avec le nombre de mètres cubes qui est de moindre importance.

M. Ochs rappelle que, les années précédentes, de l'eau était également livrée aux communes de Bourg-en-Lavaux et de Belmont. Ces apports d'eau - qui représentaient environ cinq mille mètres cubes d'eau par année - ont depuis été abandonnés, alors même que Mme la Conseillère Nicole Félix demandait, à cette époque-là, pourquoi la Commune de Savigny ne pouvait-elle pas en livrer un peu plus. L'eau est ainsi livrée pour Pully et les vingt mille mètres cubes en question ne portent pas à conséquence.

La parole n'est plus demandée.

Assainissement - pages 44 et 45 (jaunes)

4.2.1 - Qualité de l'eau - p. 44

Mme la Conseillère Luisa Schellenbaum Sprenger revient sur la phrase « *la STEP de Savigny n'est pour l'instant pas concernée par les micropolluants* ». Elle souhaiterait savoir ce que cela signifie. Cela vient-il du fait que nous n'avons pas de micropolluants ou que nous n'avons pas l'obligation de les traiter, le nombre de nos habitants étant inférieur à 8'000 ?

M. le Municipal Jacques Ochs répond par une boutade : « on vit dans un milieu rural ; on sait bien que nos paysans consomment très peu de médicaments ; ils se soignent différemment ». Plus sérieusement, l'Etat a en effet jugé que les STEP de plus 8'000 équivalent-habitants devaient traiter les micropolluants. Or, Savigny ne compte que 3'300 équivalent-habitants et a une capacité de 4'500 équivalent-habitants, voire plus. Ainsi, il n'y a pas de raison fondamentale de traiter les micropolluants. Le deuxième paramètre, dont il faut tenir compte lors du traitement des micropolluants, est de savoir comment et où l'eau est déversée à la sortie de la STEP, notamment si elle va dans des milieux où les micropolluants pourraient s'accumuler, ce qui n'est pas le cas pour la Commune. Ainsi, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir de ce côté-là. Il n'est donc pas nécessaire de traiter les micropolluants ni au regard de la quantité, ni au regard du déversement des eaux à la sortie de la STEP, qui ne mettent pas en danger la faune aquatique.

La parole n'est plus demandée.

Travaux - pages 70 à 75 (oranges)

6.3.5 - Cimetière (TR 795) - p. 73

M. le Conseiller Marc Cornut a pu constater qu'à l'endroit de la désaffectation il y a encore beaucoup de tombes qui sont entretenues. Il souhaiterait savoir si quelqu'un est intervenu par rapport à ces tombes ; si elles seront déplacées ; et enfin comment les choses vont se passer.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond que les cercueils sont désaffectés et qu'il n'y a plus de tombes. Il est vrai que certaines tombes étaient encore entretenues. Il y a eu une mise à l'enquête. Les gens ont été avertis depuis l'automne 2015 que la désaffectation allait se faire au printemps 2016. La Municipalité a reçu quelques demandes de personnes qui souhaitent récupérer des urnes mortuaires qui avaient été inhumées, d'autres cendres ont été directement déposées dans la tombe du souvenir. M. Regamey précise qu'il n'y a eu aucun problème pour ces travaux de désaffectation, les délais prévus étant déjà dépassés de 10 à 15 ans. Par ailleurs, le manque de place ne permet plus d'attendre. Les derniers travaux - qui n'ont pu se faire en raison de la pluie - consistent à remettre de la terre et à ensemençer.

La parole n'est plus demandée.

Gestion des déchets - pages 76 et 77 (oranges)

6.4.2 - Quantités de déchets collectés (TR 58) - p. 76

M. le Conseiller Marc Cornut constate que 3,632 tonnes d'huiles ont été récoltées en 2014. Il souhaiterait savoir s'il s'agit d'huile de consommation ou de moteur. Il ne connaît pas le prix de l'élimination de ces déchets, mais précise que l'huile de consommation est une énergie assez revalorisée dans l'élaboration du biogaz, par exemple. Il souhaiterait savoir s'il serait envisageable de revendre ces huiles à deux entreprises toutes proches qui traitent ce type de déchet pour le biogaz.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève que les huiles récoltées se composent effectivement d'huile de consommation et d'un petit pourcentage d'huile minérale (ou de moteur). Ces huiles sont actuellement reprises et valorisées par la Ville de Lausanne. Il n'est pas prévu de changer ce mode de faire. Porter ces huiles dans les deux entreprises auxquelles M. Cornut fait allusion engendrerait du travail supplémentaire - sans compter qu'elles ne prendraient pas les huiles minérales - alors qu'aujourd'hui ces huiles sont directement pompées et évacuées par camion.

La parole n'est plus demandée

Police - pages 82 à 86 (vert clair)

8.1.1.1 - Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois - p. 82

Mme la Conseillère Nicole Félix est frappée de constater qu'il n'y a que quatre membres dans le Conseil intercommunal de l'ASEL. Il lui semblait qu'il y avait plus de représentants. Les noms indiqués ne correspondraient-ils pas plutôt uniquement au Bureau ? Ne manquerait-il pas dès lors la composition du Conseil lui-même ?

M. le Municipal Jacques Ochs confirme que les noms figurant en page 82 sont ceux des membres du Bureau et que manquent effectivement les noms des membres du Conseil intercommunal, lequel se compose de deux représentants par commune.

La parole n'est plus demandée.

Annexes

Annexe 7 - Rapport d'activités 2015 de la Commission « Bâtiments »

Mme la Conseillère Nicole Félix constate que s'agissant des panneaux solaires photovoltaïques, il y a trois rapports qui diffèrent un peu les uns des autres. A la lecture du paragraphe sur les panneaux solaires, elle en conclut que la Municipalité n'est pas très intéressée et ne souhaite pas développer cette technologie alors que la lecture du rapport de la Commission de gestion donne l'impression du contraire, tout comme ce qui figure dans les pages ad hoc. Mme Félix souhaiterait être renseignée sur la position de la Municipalité par rapport aux installations de panneaux photovoltaïques.

M. le Municipal Daniel Métraux répond que la Municipalité est intéressée par la pose de panneaux photovoltaïques et qu'elle va étudier toutes les possibilités pour en installer lorsque des travaux devront être entrepris sur des bâtiments.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente invite donc M. le Conseiller Nikola Tomic à lire les conclusions de la CoGes.

Conclusions

La Commission de gestion 2015 :

- vu le rapport de gestion 2015 de la Municipalité,

- vu ses diverses investigations,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Mme la Présidente remercie M. le Conseiller Nikola Tomic ainsi que la Commission de gestion dans son ensemble pour l'excellent travail effectué et ouvre la discussion générale sur le préavis 03/2016 « Rapport de gestion 2015 ».

M. le Conseiller Alain Perreten fait part de corrections à apporter au rapport de la Commission de gestion.

♦ En page 12, **4. CoGes - CoFin**, le paragraphe traitant de la décomposition de la facture sociale indique à son chiffre 3) Participation à l'assurance chômage, réinsertion. Or, il ne s'agit pas de *participation à l'assurance chômage, réinsertion*, mais des prestations de l'Aide sociale, c'est-à-dire du revenu d'insertion (RI) et du financement des mesures de réinsertion professionnelle liées à l'assurance chômage.

♦ En haut de la page 13, à la question • *Qui finance les personnes à l'ORP ? (impact sur les finances communales)*, la réponse est la suivante : Conformément à la LACI (loi sur l'assurance chômage), toutes les indemnités sont intégralement payées par le Canton et la Confédération. La Commune ne participe pas. Il s'agit d'une erreur d'interprétation. Les indemnités de l'assurance chômage sont financées par les cotisations de l'assurance chômage. Par contre, le Canton et la Confédération participent au financement des mesures de réinsertion professionnelle. Bien entendu la Commune ne participe pas, mais les indemnités ne sont pas payées par la Confédération ou par le Canton.

M. le Municipal Jacques Ochs prend la parole et indique qu'il a omis de préciser qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe 7, Rapport d'activités 2015 de la Commission « Bâtiments ». En effet, dans le tableau des coûts, il y a eu une erreur de retranscription d'un tableau à l'autre et les chiffres ne correspondent malheureusement pas tout à fait à la réalité. Ainsi le solde sur le crédit, est de CHF 2'239'170.00 en lieu et place de CHF 2'050'436.40. Il y a donc une petite variation sur le solde, avec des chiffres qui sont erronés un peu à la hausse. Cependant, sur l'équilibre global, à CHF 10'000.00 près, le solde est correct. Aucun *erratum* n'a été fait sur cette page-là. Les comptes sont corrects contrairement à la représentation dans le tableau qui est faussée de dix mille francs. M. Ochs présente des excuses et précise que cela sera bien évidemment corrigé pour l'année prochaine.

M. le Conseiller Alain Perreten s'adresse au Municipal en charge des forêts. En page 10 du Rapport de la Commission de gestion, 2.13 DB 31 Travaux forestiers, il est indiqué que la Commune de Savigny possède 14 ha de forêt. Il souhaiterait obtenir confirmation du fait qu'il s'agit bel et bien de 140 ha et non 14.

M. le Municipal Gilbert Regamey confirme que la Commune possède bel et bien 145 ha de forêt.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote le préavis 03/2016 « Rapport de gestion 2015 ».

Vote

Accepté à l'unanimité.

6. PREAVIS 02/2016 : RAPPORT DES COMPTES 2015

M. le Municipal Louis Pipoz souhaite que M. Bertrand Pasche, boursier communal, puisse se joindre à lui pendant l'examen de ce préavis.

M. le Conseiller Philippe Matter, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de commenter, si nécessaire, les travaux de cette commission.

Le rapport des comptes 2015 sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission des finances lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

Finances - pages 5 et 6 (bleues)230.4909.00 - Imputation amortissements immeubles - p. 6

M. le Conseiller André Peissard constate une clarté et une transparence des chiffres dans les comptes 2014 et au budget 2015 s'agissant en particulier du poste *Imputation amortissements immeubles*. Il aimerait cependant savoir pourquoi les comptes 2015 n'en font pas mention.

M. le Municipal Louis Pipoz répond que cela avait été convenu avec la Commission des finances, à savoir d'abandonner les imputations.

La parole n'est plus demandée.

Elimination des déchets - page 16 (bleue)450.3811.00 - Attribution aux fonds de réserve - p. 16

M. le Conseiller André Peissard constate que *l'Attribution aux fonds de réserve* est une recette affectée, ce qui lui semble très bien, puisqu'il en ressort un résultat de CHF 158'873.34. Sa question porte toutefois sur l'intégralité des charges. « Si un compte est affecté à mon avis, il me semble qu'il faut aussi la totalité des charges et on constate que l'amortissement sur les crédits d'étude n'ont pas passé par là et puis il a été signalé que la déchetterie fonctionne depuis le 1^{er} janvier on aurait pu penser alors mettre un amortissement quand même dans les comptes puisque la déchetterie est en activité toute l'année. » Il remercie d'avance le municipal pour sa réponse.

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie M. le Conseiller André Peissard pour sa remarque sur les comptes affectés, mais répète ce qu'il a déjà dit depuis deux ans, à savoir qu'il n'est pas possible d'avoir des comptes affectés si on n'a pas de somme d'argent à y placer.

« Aujourd'hui on a réussi à faire un bénéfice sur 2015, ce qui nous a permis d'avoir un compte affecté. A la question pourquoi nous n'avons pas d'amortissement ? C'est qu'aujourd'hui on n'a pas encore pu boucler tous les comptes de la déchetterie. On a encore un décompte TVA qui n'est pas tout à fait fini et qui va se terminer durant l'été et voilà pourquoi l'amortissement n'a pas été fait sur 2015. Il sera fait sur 2016 et ce montant qu'on a au bénéfice en 2015 permettra justement qu'on tombe pile dans la marge pour avoir cet amortissement. »

M. Regamey demande au boursier s'il a un complément d'information à apporter, lequel répond par la négative.

4504904.00 - Imputation loyer garage - p. 16

M. le Conseiller Marc Cornut remarque qu'il y a au budget 2015 un poste *Imputation loyer garage*. Il souhaiterait savoir pourquoi ce poste ne figure pas aux comptes 2015.

M. le Municipal Louis Pipoz indique à M. le Conseiller Marc Cornut que l'on trouve le produit des loyers sous poste 450.4271.00 à hauteur de CHF 25'000.00 de revenus.

M. le Conseiller Philippe Berthoud complète la remarque de M. le Conseiller André Peissard s'agissant des imputations internes. Il indique qu'il est mentionné dans le rapport aux comptes 2014, dans la conclusion, qu'effectivement la présentation des comptes, au niveau des multiples imputations, atteint ses limites de compréhension et de lisibilité et la CoFin suggérait de revoir ce principe de répartition à la baisse pour donner une lisibilité facilitée. Il invite les intéressés à consulter le rapport aux comptes 2014.

La parole n'est plus demandée.

Bilan 2015 - pages 1 à 10 (vertes)

91412.41 - Assain. Rtes Lutry-Miguettes-Tantérine - p. 2

S'agissant de l'assainissement des routes de Lutry-Miguettes-Tantérine, M. le Conseiller André Peissard aimerait savoir si le montant de CHF 127'777.65 figurant au crédit doit être considéré dans sa totalité comme des acomptes de participation des copropriétaires, puisque le rapport de la commission ad hoc mentionnait des rentrées à hauteur de CHF 250'000.00. Ces CHF 127'777.65 sont-ils uniquement des versements ou éventuellement des extournes d'investissements ? Il souhaiterait également savoir si, en finalité, le montant de CHF 250'000.00 sera atteint.

M. le Municipal Jacques Ochs précise qu'effectivement une participation avait été estimée à CHF 250'000.00 pour la totalité des propriétaires. « Sachant que trois propriétaires ne se sont pas raccordés, donc deux pas encore, bien sûr que le montant global estimé sera légèrement diminué puisque certains propriétaires vont se raccorder par eux-mêmes, donc on n'aura pas de participation à ce niveau-là. En revanche, le montant de CHF 127'777.65 correspond à la participation pour l'année 2015. Il y aura encore une participation sur l'année 2016 pour atteindre, sauf erreur, un montant global d'environ CHF 226'000.00 sur le montant de CHF 250'000.00 initialement prévu ».

La parole n'est plus demandée.

La Présidente invite donc M. le Conseiller Philippe Matter à lire les conclusions de la CoFin.

Conclusions

Avec satisfaction, la Cofin a enregistré que les comptes de la rubrique « 450 Ordures ménagères et déchets » sont désormais affectés. Elle ne manquera pas de suivre l'évolution des comptes de ce groupe en pleine mutation.

La Cofin s'inquiète de la forte diminution du fonds d'égalisation des résultats, ainsi que du fonds de réserve du service des eaux. Elle fait cependant toute confiance à notre Municipalité pour trouver une solution à ce problème et ainsi stopper ce trend négatif.

Dans l'un de ses précédents rapports, la Cofin espérait que les modifications et les nouveaux critères pris en compte par la péréquation intercommunale dès le 1^{er} janvier 2011, ainsi que la transparence espérée, permettraient une meilleure appréciation des charges liées à cet objet pour ces prochaines années. Manifestement, tant nos autorités que la Cofin demeurent perplexes quant à la compréhension des mécanismes et surtout des résultats de ceux-ci.

Sur un autre aspect, la Cofin a entendu les éléments ressortant de la problématique de la mise en œuvre de la LAT, de ses applicatifs, des conséquences issues des récents prononcés du Tribunal fédéral. Les espoirs placés en des développements pourtant modérés (plan de zone, réaffectation, plan de réaménagement, compensation de surfaces d'assolement) doivent être extrêmement nuancés. Les projections d'une évolution démographique pourtant limitée (La Porat), d'aléatoires qu'elles pouvaient être deviennent désormais passablement nébuleuses. Cela en regard des perspectives de nouvelles recettes fiscales.

Il conviendra d'en tenir compte dans les prochaines années, afin de ne pas en attendre de mirifiques et positives rentrées.

Encore une fois, la Cofin tient à remercier Mme la Syndique, MM. les Municipaux ainsi que le Boursier pour les renseignements fournis, la disponibilité et l'excellent esprit de communication.

La Commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 02/2016 « Rapport des comptes 2015 » et recommande d'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Mme la Présidente remercie M. le Conseiller Philippe Matter ainsi que la Commission des finances dans son ensemble pour l'excellent travail effectué et ouvre la discussion générale sur le préavis 02/2016 « Rapport des comptes 2015 ».

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote le préavis 02/2016 « Rapport des comptes 2015 ».

Vote

Accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS 04/2016 : RENOUELEMENT D'UN EMPRUNT A TERME FIXE

M. le Conseiller Philippe Matter, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la CoFin sur le préavis.

Conclusions

Au vu de la situation des taux, des liquidités et des besoins de financement de la commune, la Cofin propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 04/2016 « Renouveaulement d'un emprunt à terme fixe » et recommande

- 1. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 825'000.00 (huit cent vingt-cinq mille francs) destinée à rembourser le prêt de la SUVA arrivant à échéance le 31 octobre 2016.*
- 2. De donner à la Municipalité les pouvoirs de signer tous les actes relatifs à la conclusion de cet engagement.*

Mme la Présidente remercie M. le Conseiller Philippe Matter ainsi que la Commission des finances dans son ensemble et ouvre la discussion générale sur le préavis 04/2016 « Renouvellement d'un emprunt à terme fixe ».

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion et soumet au vote le préavis 04/2016 « Renouvellement d'un emprunt à terme fixe ».

Vote

Accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL AU CONSEIL COMMUNAL : FIXATION DES INDEMNITES ET JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

M. le Conseiller Philippe Matter, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la CoFin sur le préavis.

Conclusions

La Cofin, dans son ensemble, estime que la fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal a été élaborée de manière réfléchie, consciencieuse et raisonnable lors de la dernière législature. L'indice des prix à la consommation ayant évolué à la baisse depuis, la Cofin est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de la réadapter et présente les deux amendements suivant au préavis du Bureau du Conseil communal.

Amendement n°1

Les jetons de présence pour les séances du Conseil communal, y compris membres, président et secrétaire (que ce dernier soit conseiller ou pas) se montent à 25.00 CHF/séance.

Amendement n°2

Commission de gestion : il ne sera pas fait état d'un nombre maximum de séances rémunérées dans le tableau d'indemnisation.

La Cofin propose, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis du Bureau du Conseil communal « Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2016-2021 », tel qu'amendé.

Mme la Présidente remercie M. le Conseiller Philippe Matter ainsi que la Commission des finances dans son ensemble et, avant d'ouvrir discussion, précise que le Bureau du Conseil, dans son ensemble, se rallie à l'amendement n°1 de la CoFin. En effet, les données ont quelque peu changé depuis la rédaction du préavis. Le Bureau dispose actuellement de la somme de CHF 3'000.00 en caisse après paiement de la course. Des tableaux explicatifs sont à disposition.

La Présidente ouvre ainsi la discussion générale sur le préavis 04/2016 « Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2016-2021 »

M. le Conseiller Marc Cornut constate que l'on souhaite augmenter le montant des jetons alors qu'il reste CHF 3'000.00 dans la caisse. Il aimerait savoir comment, en fin de législature, il reste une somme aussi conséquente. Il rappelle être intervenu plusieurs fois (voire même chaque année) à ce sujet. Aujourd'hui, en fin de législature, il souhaiterait savoir ce qu'il va advenir de cette somme. Il estime que les conseillères et conseillers, dont c'est la dernière séance, laissent dernière eux de l'argent qui leur revient de droit. D'une manière générale la tendance est à l'économie (M. Cornut en profite pour remercier la Municipalité qui, de manière régulière, offre l'apéritif). Il constate néanmoins que le compte Jetons de présence 1013001 indique un montant de CHF 28'960.00 de dépenses pour la Commune. Il estime que, lors de votations, les scrutateurs ne devraient pas être payés via le compte des jetons mais par un fonds de caisse constitué une semaine avant le dépouillement. Il considère que les jetons de présence encaissés ne devraient pas servir à payer d'autres personnes que les conseillers eux-mêmes.

La Présidente se permet de répondre à M. Cornut que le fonds de caisse dont elle parle sert uniquement au fonctionnement du Bureau, pour réserver les courses, les restaurants, planifier les sorties de fin de législature. Les sommes versées par le Boursier servant à régler les personnes qui ont effectué un travail (dépouillement / préavis / commissions) ne sont pas considérées comme fonds de caisse. Il s'agit uniquement de montants qui transitent par ce compte. Les rentrées d'argent proviennent des séances ordinaires du Conseil. En ce qui concerne la législature 2011-2016, la moyenne est de quatre séances par an. Il s'agit d'une moyenne puisque le nombre des séances varie entre trois et sept par an, Il est donc quasi impossible d'estimer à l'avance quels seront les fonds du Bureau. Pour l'organisation des sorties (une année à l'avance) et des repas (six mois à l'avance), la tâche est également rendue difficile par le nombre de personnes inscrites et le nombre réel de participants. La course du mois de mai 2016 est un très bon exemple. Trois semaines avant la course, 63 personnes étaient inscrites. Ce sont finalement 42 personnes qui ont pris le départ. La facture a donc été payée pour 42 participants ; pourtant, trois semaines plus tôt, le Bureau devait tabler sur une facture plus élevée de CHF 2'500.00.

La Présidente réitère « Le fonds de caisse dont je parlais c'est pour que le Bureau puisse avoir les moyens sûrs de pouvoir faire des réservations. Vous pouvez voir sur le tableau entre les rentrées maximales qu'on pourrait avoir et les rentrées actuelles, qu'il y a une énorme marge de différence. » Lors d'une séance du Conseil, c'est une somme de CHF 1'200.00 à CHF 1'500.00 encaissée à titre de jetons. Or, on ne peut estimer à l'avance le nombre annuel des séances, tout comme le nombre de conseillers y participant, leur nombre ayant d'ailleurs tendance à diminuer. Il convient de rappeler que tous les prix se négocient à l'avance. Le fonds de caisse permet d'y arriver. Comment sinon réserver quelque chose dont on sait qu'on ne peut le payer. Un repas de Noël représente une somme de CHF 3'500.00 à CHF 4'000.00. Comme expliqué plus haut, il est difficile de prévoir un événement si les paramètres tels que le nombre de participants et le budget à disposition sont quasi inconnus jusqu'au dernier moment ».

En résumé, et même si le fonds de caisse présente un solde de CHF 3'000.00 en fin de législature, il faut plutôt considérer que, sur le long terme, personne n'est perdant. Les personnes qui entrent aujourd'hui dans le Conseil bénéficient de ce fonds de caisse et, quand elles partiront, le laisseront aux suivants. Pourtant, si les conseillères et conseillers souhaitent encaisser leurs jetons de présence – et le débat est ouvert – elle pense qu'il ne sera plus possible au Bureau de gérer l'organisation de sorties.

M. le Conseiller Bernard Borloz revient sur la question de l'utilisation des jetons de présence des séances plénières. Il partage l'optimisme général sur la cohésion du Conseil communal et le fait que cette cohésion se doit d'être accompagnée par des sorties ou un souper. Il ne remet ainsi aucunement en question le souper de fin d'année ou l'organisation d'une sortie mais s'interroge quand même sur la nécessité d'imposer à tous les conseillers la mise en commun de leurs jetons afin de financer ces événements. Il lui paraîtrait plus opportun et juste de laisser à chacun la liberté de disposer de ses jetons comme bon lui semble. Si un groupe ou un conseiller désire financer des événements en mutualisant ses jetons, bien lui en prenne, mais cela ne devrait pas être imposé. Cette liberté de choix, qui ne remet pas en cause les événements précités, rétablirait une certaine justice pour celles et ceux qui, pour des raisons professionnelles ou autres, ne peuvent pas y participer. M. Borloz propose ainsi de sous-amender le préavis comme suit : *« les jetons de présence des séances plénières sont versés directement aux conseillers, à la fin de l'année calendaire »*.

Même si elle voit les choses différemment, la Présidente soumettra bien évidemment le sous-amendement au vote. Elle souligne que, expérience faite, le non-encaissement des jetons par le Bureau empêchera la planification d'événements. On ne peut pas faire de réservation sans connaître le nombre de participants ou le budget à disposition.

M. Borloz reprend la parole en indiquant qu'il travaille aussi dans une entreprise dans laquelle sont organisés des soupers de fin d'année. Il ne lui semble pas qu'un souper de fin d'année pour 50 personnes avec CHF 50.00 par personne demande une organisation à ce point-là compliquée et une planification si difficile.

La Présidente prend note et indique qu'elle se réjouit de savoir si M. Borloz aura la même opinion sur le sujet, le jour où il devra faire ce travail. Elle indique à nouveau que l'amendement sera noté, puis voté.

M. le Conseiller Marc Cornut est satisfait du sous-amendement qui sera voté. Il estime cependant que ce n'est pas à la présente assemblée de décider de ce qu'il adviendra des jetons mais bien au nouveau Conseil, lors de la séance soit du mercredi 22 juin soit du mois d'août 2016. Il demande que le vote de ce soir porte uniquement sur la valeur du jeton de présence.

M. le Conseiller Bernard Borloz reprend la parole pour indiquer qu'il ne peut qu'aller dans le sens de ce qu'a dit M. le Conseiller Marc Cornut, à savoir que c'est au nouveau Conseil de décider, lors de la prochaine séance.

La Présidente prend note du fait que le sous-amendement est retiré pour le moment.

M. Borloz confirme le retrait du sous-amendement, pour autant qu'il soit porté à l'ordre du jour de la première séance de la prochaine législature, soit le 29 août 2016.

La Présidente indique que cela sera porté à l'ordre du jour par le prochain Président.

Mme la Conseillère Nicole Félix intervient en indiquant que ce n'est pas parce que les jetons de présence reviendraient aux conseillers que cela empêcherait l'organisation d'un souper de fin d'année ou d'une sortie. Elle est d'avis qu'il faut maintenir ces événements. Toutefois, le système présente le désavantage qu'un conseiller qui ne pourrait pas se rendre au souper ou à une sortie n'obtient rien. Ainsi, après une législature de 5 ans, si on ne peut pas participer à la course, on n'obtient même pas la bouteille de vin de ceux qui terminent la législature. Donc ce système a des avantages et des inconvénients. Chacun doit être libre de venir ou non à la course et de payer sa part. Chacun doit être libre de disposer de son jeton de présence comme il l'entend, de le thésauriser en vue de la course ou de financer d'autres activités. Elle ne souhaite pas entrer plus en matière puisque ce sujet sera discuté à la fin août.

Elle soulève toutefois une question technique. En reprenant le préavis du Bureau, en particulier les tableaux, elle constate que dans le document « proposition d'indemnisation du Conseil communal » l'indemnité pour le bureau (scrutateurs et secrétaire, vice-président/s et président) est fixée à Fr. 20.- /heure alors que le tableau de comparaison sur plusieurs législatures, en bas de la page 2, sous le chapitre **Indemnité pour le bureau de vote**, indique Fr. 20.- /séance. Elle souhaiterait savoir si ce sont deux indemnités différentes qui se cumulent ou s'il est question de la même indemnité et qu'il s'agit dès lors d'une erreur entre le mot *séance* et *heure*.

La Présidente répond qu'il y a effectivement une erreur. Il s'agit d'une faute de frappe qu'elle n'avait pas remarquée.

Mme la Conseillère Nicole Félix insiste et demande confirmation qu'en votant le préavis on vote bel et bien pour l'acceptation de la première page.

La Présidente rectifie et confirme que l'indemnité pour le bureau de vote est bel et bien de Fr. 20.- /heure.

Mme Félix réclame que le bureau amende son préavis de manière à ce que l'on vote de manière correcte.

La présidente revient sur le premier point soulevé par Mme Félix. « Chacun est libre de former son opinion. Mais ne figure toutefois pas dans les règlements décrivant les tâches du Bureau, celle d'organiser des sorties. Chaque Bureau décide ou décidera si c'est faisable ou non ».

Mme la Conseillère Laurence Libal relève, pour revenir sur l'éventuelle non-entrée en matière de l'amendement de M. le Conseiller Bernard Borloz, qu'une non-entrée en matière classe le sujet. Concernant le préavis du Bureau, il est question du montant de la fixation des jetons et non pas de savoir où ils vont être versés. Elle suggère dès lors à M. Borloz, s'il souhaite que soit tranchée la question de la « destination » des jetons, de passer par le biais d'une motion. Par ailleurs, Mme Libal estime qu'il y aura effectivement des petits problèmes d'organisation d'événements, rejoignant en cela l'avis de la Présidente. « Il est vrai que les entreprises organisent des événements souvent à l'avance également, mais elles paient le repas avec leur fonds de caisse. Ce ne sont en général pas les employés qui paient leur repas. Si une telle motion devait être acceptée, il ne faudrait ensuite pas que les jetons soient versés aux conseillers et que la Commune doive, en plus, prendre les frais des événements à sa charge ».

La Présidente reprend la parole pour confirmer dès lors qu'il y a, concernant ce préavis, deux amendements proposés par la CoFin et une motion qui sera présentée lors d'un prochain Conseil.

M. le Conseiller Philippe Berthoud se posait la question fondamentale de savoir si les conseillers font partie du Conseil pour la rémunération ou si celle-ci est plutôt symbolique. Il est d'avis cet argent doit servir à la cohésion du groupe et que les conseillers ne sont pour la plupart pas au Conseil pour la rémunération.

M. le Conseiller Bernard Borloz trouve la remarque de M. Berthoud tout à fait pertinente. Il aimerait faire une remarque sur le fonctionnement démocratique. Lors de la prochaine législature, les conseillers seront en groupes politiques. Tous les cinq ans, auront lieu des élections à la proportionnelle, or ces élections devront être financées par les groupes (tous ménages, affiches, etc...). Il est clair que certains partis ont une certaine assise financière et n'ont pas ce genre de soucis. D'autres pourraient prendre les jetons de présence et les utiliser pour financer des tous ménages ou une élection. Dans ce sens, il ne s'agit pas d'un appât du gain, parce que de toute façon on ne parle pas ici d'un gain énorme. Cependant, sur un groupe d'une quinzaine de personnes, sur cinq ans, à raison de quatre ou cinq séances plénières par an, cela représente un montant qui pourrait permettre de financer une campagne électorale. Enfin, et sans aucune agressivité, mais tout de même avec un peu d'ironie, il trouve assez cocasse que ce soient les tenants d'une économie libérale basée sur la responsabilité et la liberté individuelle qui se fassent les chantres de cette mutualisation. Il ne pensait pas qu'il était utile de prendre les conseillers par la main et de mettre leurs petits sous dans une crousille afin qu'ils ne les dépensent pas avant d'avoir une meilleure occasion de le faire. Il pense que c'est de la responsabilité individuelle de chacun. Il ne voit pas pourquoi un groupe ou un individu se verrait imposer une mutualisation des jetons de présence sans avoir le droit de rien dire.

La Présidente, s'adressant à M. Borloz, lui indique qu'elle lui donnera, s'il veut l'entendre, en dehors du Conseil, son opinion personnelle sur le sujet. Elle émet également un doute quant à la fréquentation du Conseil, en ce sens que le nombre va toujours diminuant, que les gens auront moins d'intérêts pour le Conseil et que, si les conditions changent, qu'il sera peut-être plus difficile de trouver 60 personnes.

M. Borloz indique à la Présidente qu'elle peut avoir les doutes qu'elle veut et lui les convictions qu'il veut, une motion sera déposée pour la prochaine législature.

La Présidente répond qu'elle ne le conteste pas ; elle a bien pris note du fait qu'il y aura une motion. Elle rappelle qu'il s'agit d'une discussion générale et que, dans ce cadre, elle pensait qu'elle était autorisée à répondre à ses remarques. Elle interpelle les autres conseillers dans l'assemblée, leur rappelant que s'ils souhaitent s'exprimer sur ce sujet ils doivent le faire maintenant, avant que les amendements proposés ne soient votés.

M. le Conseiller André Peissard prend la parole pour dire qu'à son constat M. Borloz tient deux discours. Le premier parlant de solidarité, le second de thésaurisation.

M. Borloz, répond qu'il s'agit d'un procès d'intention. Il n'est absolument pas contre les soupers, il y est allé, de même lorsqu'il y a une sortie ; il a sacrifié, l'année passée, le souper de son entreprise pour venir à celui du Conseil et cette fin d'année les deux événements tomberont à nouveau à la même date. « Vous pouvez m'accuser de vouloir prendre ces jetons pour mon bien personnel, libre à vous ». Il demande juste un débat clair sur l'utilisation des jetons de présence.

La Présidente suggère que les conseillers qui seront présents à la prochaine législature prennent le temps de réfléchir. Elle demande une dernière fois s'il y a encore des remarques et/ou interventions sur le préavis et les amendements proposés.

La parole n'étant plus demandée Mme la Présidente clôt la discussion et, dans un premier temps, soumet au vote les deux amendements de la CoFin, dont elle rappelle la teneur.

Amendement n°1

Les jetons de présence pour les séances du Conseil communal, y compris membres, président et secrétaire (que ce dernier soit conseiller ou pas) se montent à 25.00 CHF/séance.

Amendement n°2

Commission de gestion : il ne sera pas fait état d'un nombre maximum de séances rémunérées dans le tableau d'indemnisation.

Vote - amendement n°1

Accepté à une large majorité.

3 abstentions.

Vote - amendement n°2

Accepté à une large majorité.

5 abstentions.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite la parole avant de passer au vote sur le préavis du Bureau. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet au vote le préavis du Bureau du Conseil communal « Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2016-2021 » tel qu'amendé.

Vote

Accepté à une large majorité.

1 abstention.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

9.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les conseillers pour les discussions et l'acceptation des rapports de gestion et des comptes, de même que le préavis sur le renouvellement de l'emprunt. Elle remercie également la Commission de gestion et la Commission des finances pour leurs rapports et de l'excellente collaboration ainsi que des échanges constructifs qui ont eu lieu lors des différentes séances communes.

9.1.1 Aménagement du territoire - LAT PDCn

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance ont imposé une période transitoire de cinq ans durant laquelle les cantons ont l'obligation d'appliquer, sur leur territoire, la compensation simultanée, au m² près, d'une nouvelle zone à bâtir par le déclassement d'une autre. Cette période transitoire est en vigueur tant que les cantons n'ont pas révisé leurs plans directeurs cantonaux (PDCn) respectifs afin de rendre le dispositif cantonal compatible avec la LAT.

En février de cette année, le Conseil d'Etat vaudois a mis en consultation publique sa 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, ainsi que le projet de taxe sur la plus-value également imposée par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Cette 4^{ème} adaptation du PDCn établit les conditions dans lesquelles les communes devront dimensionner leurs zones à bâtir. Elle prévoit des taux annuels de croissance de population différenciés pour la période 2015-2030 en fonction du type de commune et/ou de périmètre. Les localités et quartiers hors des centres bénéficient d'un taux de 1% par an. Ce taux plafond varie entre 1,5 et 2,6% pour les centres et les agglomérations, en fonction notamment de la dynamique démographique régionale. Les centres locaux, tels que la commune de Savigny, ont droit à un taux de croissance de 1,8% mais uniquement dans leur périmètre centre. Le Conseil d'Etat demande aux communes d'appliquer ces valeurs de référence dès à présent dans le cadre de leurs travaux de planification et fixe à 2021 le délai d'adaptation des planifications communales.

La Municipalité a répondu à cette consultation, du fait que cela engendre quelques complications par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du plan directeur communal. Nombreuses sont les communes qui ont répondu à cette consultation avec des avis divers et variés. En principe, le rapport de la consultation devrait être adressé à la Municipalité à la fin du mois de juin 2016, sous la forme de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal, mais révisée selon les différents retours. Il semble qu'au SDT les méthodes de calcul, etc... changent quotidiennement. Il règne ainsi, pour le moment, une certaine incertitude quant aux applications. Le Conseil d'Etat met également en consultation publique, du 26 mai au 30 juin 2016, l'avant-projet de loi modifiant le volet « aménagement » de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cette révision vise à mettre en œuvre la Loi fédérale LAT, au niveau de ses principes et à simplifier les outils et les procédures d'aménagement du territoire. « Elle simplifie passablement à l'extrême puisqu'elle supprime des outils tels que le plan directeur régional, les plans partiels d'affectation, les plans de quartier. Il reste ainsi les plans généraux d'affectation par zones et effectivement les plans directeurs communaux qui sont maintenus pour les communes qui sont *communes-centres* mais pour tout le reste en fait, il y a encore des incertitudes et puis il y a aussi les plans directeurs communaux, en fait tout ce qui concerne les agglomérations. Il est vrai qu'on ne sait encore pas trop comment on va pouvoir appliquer ces nouveaux outils »

L'entrée en vigueur de ces deux objets est attendue d'ici 2017 par le Conseil d'Etat, mais ils doivent au préalable être adoptés par le Grand Conseil et par la Confédération en ce qui concerne le Plan directeur cantonal. Ce n'est dès lors pas certain que cela soit adopté d'ici 2017.

L'étude du Plan directeur communal a dès lors été suspendue afin de savoir sur quelles bases on peut se positionner. En revanche, l'étude du Plan de quartier Village-Centre s'est poursuivie.

9.1.2 Plan de quartier Village-Centre

Ce plan de quartier est actuellement en consultation auprès des différents services pour examen préalable. S'il n'y a pas trop de modifications à y apporter, le dossier devrait pouvoir être déposé à la fin du mois d'août, voire début septembre 2016 pour enquête publique.

9.1.3 Fin de législature

A l'occasion de cette dernière séance de la législature 2011-2016, Mme la Syndique tient à remercier l'ensemble des Conseillères et des Conseillers communaux pour leur engagement tout au long de ces cinq années. Un engagement qui se manifeste lors des séances, mais également au sein des sociétés, lors de manifestations villageoises ou tout simplement lors d'échanges avec l'ensemble de la population. C'est la force d'une commune telle que Savigny.

Elle relève également la bonne collaboration entre le législatif et l'exécutif, qui a permis la réalisation de nombreux projets tels que la déchetterie des Gavardes, la réfection et la réalisation des trottoirs du Grenet et de la Roche, la transformation de l'Ancien Collège pour les structures d'accueil du préscolaire et du parascolaire, le raccordement aux eaux usées pour le secteur des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine et la rénovation du Temple.

Cette législature a aussi été profondément marquée par l'intercommunalité, que cela soit sous forme d'associations ou d'ententes. Ce sont des changements de perspectives et de compétences qui donnent parfois le sentiment d'une perte de maîtrise et qui augmentent les séances mais qui mutualisent également les efforts face aux contraintes légales qui sont de plus en plus nombreuses.

Elle adresse un remerciement appuyé aux membres du Bureau du Conseil, aux trois Présidentes qui ont menés les débats avec une main de fer dans un gant de velours, à la secrétaire sortante et à la secrétaire entrante, aux membres de la Commission des finances et de la Commission de gestion, à leurs membres, présidentes et présidents successifs et aux membres des différentes commissions ad hoc qui ont fait un excellent travail.

Des remerciements sont également adressés au Conseillères et Conseillers sortants pour le temps consacré à la commune, que cela soit dans le cadre des commissions permanentes, des commissions ad hoc ou des conseils intercommunaux.

Pour les Conseillères et Conseillers qui poursuivent leur mandat, ainsi qu'au nouveau Municipal, Mme la Syndique leur donne à tous rendez-vous le mercredi 22 juin 2016, à 14 h. 30 pour la séance d'installation des autorités pour la législature 2016-2021.

9.1.4 Départ de M. le Municipal Jacques Ochs

Mme la Syndique termine ce moment de parole en prenant congé de M. le Municipal Jacques Ochs, qui est entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011 et la quittera le 30 juin 2016.

Cinq années en charge du dicastère de l'eau et de l'épuration, des services industriels et depuis janvier 2015 de la police. Donc essentiellement une histoire d'eau. Au début, comme chaque nouveau Municipal qui entre en fonction, il a fallu qu'il fasse voir de son eau, c'est-à-dire qu'il a dû montrer ce qu'il savait faire. Heureusement, il ne s'est pas noyé dans un verre d'eau en se jetant à l'eau. Les différents dossiers n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. En effet, chaque instruction d'un sujet ressemble parfois au forage d'un puits, l'eau est d'abord trouble puis se clarifie. Preuve en est que - s'il a parfois pu nager entre deux eaux - il n'a jamais laissé courir l'eau et aucun projet n'est tombé à l'eau. De même lorsque les eaux ont été trop basses et que le fonds de réserve diminuait, il a fait revenir l'eau au moulin.

A ce collègue qui comme un filet d'eau a su faire son chemin, qui a su mettre de l'eau dans son vin pour qu'il n'y ait pas d'eau dans le gaz, qui a irrigué de son savoir et de ses avis les séances de Municipalité, à ce futur ancien collègue, qui sera regretté, Mme la Syndique adresse un chaleureux merci pour son engagement et sa collaboration.

Elle lui souhaite une très bonne retraite municipale en lui disant : « Que si l'eau l'a parfois fait pleurer, maintenant c'est le vin qui va le faire chanter ».

Applaudissements nourris pour M. Jacques Ochs à qui Mme la Présidente laisse un peu de temps pour répondre à ce magnifique éloge.

9.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

9.2.1 Déchetterie des Gavardes

Une convention a été signée avec la Commune de Bourg-en-Lavaux pour que ses habitants puissent obtenir une carte d'accès à la déchetterie des Gavardes. Il s'agit de 30 à 40 ménages.

9.2.2 Réseau routier

Les travaux de la route de la Roche sont sur le point de se terminer. La pose du tapis sur le trottoir s'est effectuée ce jour, et le tapis final sur la route elle-même sera posé mercredi 22 juin 2016. La route sera fermée par tronçons. Les travaux se sont bien déroulés et M. le Municipal remercie tous les riverains pour leur collaboration durant ce chantier.

9.2.3 Route d'Oron

Un crédit de 5 à 6 millions de francs a été accordé pour la réfection de la route d'Oron, ainsi que pour la création d'une piste cyclable, chaussée droite, en montant depuis le giratoire situé à l'entrée de Forel jusqu'à l'entrée de Savigny. Un préavis sera présenté lors de la séance du Conseil du 29 août prochain pour ce qui concerne les travaux qui doivent être effectués dans le village et qui sont à la charge de la Commune. Il s'agit de pouvoir profiter des prix intéressants des soumissions de l'Etat.

9.2.4 Arrêt de bus de l'Ancienne-Poste

Un dossier de mise à l'enquête pour une aide à la traversée à la hauteur de l'arrêt de bus de l'Ancienne-Poste sera déposé. La mise à l'enquête sera faite durant la fin du mois de juin. Un préavis suivra.

9.2.5 Remerciements

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie les Conseillères et les Conseillers pour le soutien apporté durant cette législature et leur souhaite une bonne suite.

Applaudissements.

9.3 **Informations données par M. Jacques Ochs**

9.3.1 Remerciements

M. le Municipal Jacques Ochs remercie Mme la Syndique pour les mots « eau » (Oh) combien sympathiques qu'elle a eus à son égard. Il profite également de ce dernier temps de parole pour parler d'histoires d'eau.

9.3.2 Production annuelle d'eau - consommation

C'est environ 360'000 m³, soit environ 1'000 m³ d'eau utilisés au quotidien. Il s'agit de moyennes calculées dans le temps, sur plusieurs années, puisque la consommation varie en fonction de la météo. L'eau fournie par Lausanne représente un tiers de cette consommation, les sources communales nous fournissant les deux tiers restants. Il était bel et bien nécessaire de se raccorder à Lausanne, chose faite en 1989.

Sur les deux tiers d'eau fournis par la Commune, l'apport des sources de La Planie représente 150'000 m³, soit le 60%, l'apport des sources des Planches le 30% (70'000 m³) et enfin l'apport de 20'000 m³ de la source du Publoz, la seule de notre Commune qui « puise » dans une sorte de nappe phréatique. Voilà l'équilibre de nos eaux. La production annuelle varie évidemment en fonction de la pluviométrie. Si les précipitations sont importantes, l'apport en eau à partir des sources sera également important et l'achat d'eau à Lausanne moindre. Inversement, si le temps est à la canicule, l'achat d'eau à Lausanne sera important.

9.3.3 Réservoir des Planches

Il s'agit d'un petit réservoir de 100m³. Son intérêt réside dans le fait qu'on prend des mesures lorsque l'on rejette l'eau au trop plein, contrairement au réservoir de La Planie où l'eau est rejetée au ruisseau. Là encore, si les précipitations sont importantes une grande quantité d'eau sera rejetée.

9.3.4 Petit rappel des préavis présentés lors de la législature 2011-2016

- ◆ La révision des taxes (qui a été chronophage) et que vous avez approuvée ;
- ◆ La réfection des captages de Bron et Renard, important projet ;
- ◆ Le remplacement de la conduite d'eau potable à l'Ancienne-Poste ;

- ◆ La participation au Centre sportif de Malley, projet avec la participation de Mme Chantal Weidmann Yenny et de M. Daniel Métraux ;
- ◆ Le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de La Roche, projet partagé avec M. Gilbert Regamey ;
- ◆ L'assainissement des routes de Lutry, Miguettes et Tantérine qui prend fin actuellement ; les terres ont été remises en place et il ne reste que quelques cailloux à ôter et un peu d'herbe à faire repousser. Ce projet était d'importance mais tout s'est finalement bien déroulé. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus mais devraient néanmoins se situer dans ce que le préavis annonçait ;
- ◆ Le remplacement du bus du Service des eaux, grâce à un petit crédit complémentaire en fin d'année passée ;
- ◆ Le remplacement de la conduite d'eau potable entre Savigny La Pâle et l'entrée de Mollie-Margot reste le dernier préavis approuvé en Municipalité que le successeur de M. Ochs devra défendre. Il sera profité de l'élargissement de la route (travaux effectués par le Canton) pour procéder au remplacement de la conduite d'eau potable, laquelle a déjà donné des soucis (fuites à répétition), spécialement du côté de Clair-Matin et à l'entrée de Mollie-Margot. Il y a également eu un éboulement du côté du Ruisseau de St-Amour, lors des fortes pluies du mois de mai 2015.
- ◆ En préparation : la révision du Règlement sur l'eau potable, travail rendu nécessaire pour l'ajout d'une taxe d'abonnement selon la législation et pour la correction des coûts et des taxes.

9.3.5 Eaux usées - Cahier des charges pour le futur

- ◆ Nouvelles canalisations à la route d'Oron. La Commune profitera des travaux de réfection de la route d'Oron pour remplacer les conduites d'eaux usées et d'eaux claires afin de pouvoir, depuis le village, amener une quantité plus importante d'eaux usées en direction de la route d'Oron, puis de la STEP de Pra Charbon. En effet, actuellement la canalisation descend le long de la route de Chexbres et pose des problèmes à la hauteur de la jonction du quartier d'En-Brit.
- ◆ Au printemps, il y a eu un gros souci du côté du quartier d'En-Brit avec la conduite qui a refoulé les eaux usées vers la STEP. Il y avait là, depuis des années, une fuite impossible à voir. Dès le moment où la fuite a été constatée (terre devenue noire), la conduite a été réparée, pour un coût très élevé, la conduite se trouvant dans du béton. M. Jean-Claude RoCHAT aura le plaisir d'expliquer, en temps utiles, pourquoi le budget a été dépassé.
- ◆ Enfin, des problèmes sont également survenus dans les bassins de la STEP où s'est produite une attaque de chlorure. Dans ce cas, les investigations se poursuivent pour savoir ce qui doit être fait avec ces bassins, à savoir probablement des réparations mais la phase d'analyse n'est pas terminée.

En bref, au vu des travaux mentionnés ci-dessus, et de ceux qui pourraient s'ajouter à la liste - on suit en cela le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) - on constate que les investissements sont très importants et il convient de rester en dessus de la ligne de flottaison.

9.3.6 Eau potable

Pour l'eau potable, les choses se compliquent un peu. Il s'agit de CHF 2'200'000.00.

- ◆ Il y a les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de Savigny à Mollie-Margot. Le préavis sera présenté au Conseil le 29 août 2016 par M. Jean-Claude Rochat. Les travaux d'élargissement de la route ont déjà commencé mais la Commune ne sera pas impactée par ces travaux avant le début du mois de septembre. Le préavis, qui passera donc devant le Conseil avant le début des travaux prévus en septembre, doit absolument être confirmé.
- ◆ Concernant la route de Chexbres, sur le tronçon situé à la sortie du village, après le ralentisseur, plusieurs fuites ont été constatées. Il a été prévu, avec M. Gilbert Regamey, de changer la conduite d'eau potable et de mettre également de l'éclairage le long de ce tronçon.
- ◆ Deux points prévus de longue date dans le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) avaient été repoussés. Il s'agit notamment de l'Herbenaz qui était prévu depuis les années 2007-2008. En effet, il faut mettre ces réservoirs en conformité afin d'éviter des contaminations possibles par malveillance. C'est un projet d'importance, sur les deux millions deux cent mille francs c'est à peu près la moitié sur l'Herbenaz. Il en va de même pour le réservoir des Planches qui n'est pas du tout conforme. Même s'il est petit, il devra faire l'objet de travaux de remise en conformité.

9.3.7 Extensions - améliorations du réseau

La Commission des finances, dans sa conclusion, mentionnait son inquiétude face au fonds de réserve des eaux potables. Cette inquiétude est justifiée. Comme en 2012 pour les eaux usées, on voit qu'il faut réadapter les taxes. Ainsi, outre le règlement qu'il faut remettre en conformité, il faut également adapter les taxes sur l'eau potable. La diminution progressive du fonds de réserve s'explique par le fait que depuis les années 2000 les investissements, ainsi que les amortissements liés aux investissements ont augmentés. On observe que l'entretien des captages est également en augmentation, ce qui signifie que les fuites ne contribuent pas au maintien à flot du budget, bien au contraire.

Concernant les taxes de raccordement on constate qu'elles étaient relativement conséquentes, variant entre CHF 50'000.00 et CHF 100'000.00, mais qu'au fil du temps elles ont diminué, le budget a été ajusté en conséquence, en partant du principe qu'il y aurait de nouvelles taxes de raccordement. C'est effectivement le cas pour 2015 et 2016 où on a les taxes de raccordement des routes de Lutry, Miguettes et Tantérine, mais pour la suite, il n'y a pas vraiment de projets conséquents si ce n'est le quartier de La Porat, mais avec les difficultés que Mme la Syndique a mentionnées avec la LAT cela arrivera peut-être dans 5, 10 ou 15 ans, la chose est difficile à prédire. On ne peut pas tenir compte de cette évolution-là pour dire « on ne va rien faire ».

Donc on voit bien que ces paramètres conjugués, à savoir l'augmentation des amortissements et des frais, l'augmentation de l'entretien du réseau et des captages et la diminution des taxes de raccordement montrent que notre fonds de réserve plonge. Il faut préciser que ce fonds de réserve est également tributaire de l'achat d'eau sur Lausanne, qui fluctue selon la pluviométrie. Certaines années on achète peu d'autres beaucoup. En moyenne, c'est un montant de CHF 150'000.00 par an consacré à l'achat d'eau à Lausanne.

« Que faudra-t-il faire ? L'augmentation n'a pas encore été formalisée, ce sont encore des choses qui doivent être discutées dans le cadre de la Municipalité ; il faut arriver à quelque chose qui soit juste au-dessus de la ligne de flottaison ; on voit qu'on repart un petit peu en négatif ici mais ça dépend tellement de la météo qu'il vaut mieux se tenir à quelque chose proche du zéro que de commencer à monter trop parce qu'on peut avoir de bonnes surprises en cours de route et puis si on voit ici qu'on a une courbe descendante, là on sera en 2022, donc on sera dans une prochaine législature et il sera toujours temps de modifier les taxes tel que nous le prévoyons dans la nouvelle réglementation ».

M. Ochs termine en remerciant les Conseillères et les Conseillers pour leur confiance. Cinq années durant lesquelles il a eu beaucoup de plaisir à fonctionner dans le collège municipal, que ce soit en compagnie à l'époque de M. Thuillard et de M. Coquil, puis à ce jour en compagnie de ses nouveaux collègues. Il y a une très bonne entente dans le cadre du collège et il est important de bien s'entendre pour discuter positivement. Il a également été très heureux de partager toutes les informations suite aux questions que vous avez posées. Il a apprécié les contacts que ce soit dans le cadre du Conseil ou avec la population dans le cadre des chantiers de La Séchaude, Pra Charbon, ou dans le cadre de l'assainissement de la route de Lutry et puis pour l'eau potable. Tous ces éléments ont été très positifs. Il remercie également le Bureau du Conseil en particulier Anne-Marie Guignard, et relève que Mme la Syndique a très bien résumé les remerciements à l'intention de chacun et de la population en général qui a également su le soutenir pendant les élections de 2011.

Il aimerait encore remercier son équipe, M. Richard qui a pris sa retraite, bien méritée, et son remplaçant. « Trouver un responsable qui puisse gérer l'eau potable et les eaux usées, une STEP - qui est une usine - n'a pas été simple. Il faut des hommes de terrain mais qui aient la compétence. La commune a eu la chance de pouvoir engager M. Schaer, qui après deux ans et demi, presque trois ans en poste, commence à avoir les épaules assez larges pour ce travail. Cette équipe fonctionne parfaitement. M. Schaer a une connaissance pour l'exploitation de la STEP, ce qui a bien rendu service vu les problèmes rencontrés par rapport à la biologie, la centrifugeuse, etc. mais il a également pu être formé sur les différents aspects de l'eau potable bien qu'il n'ait pas un brevet de fontainier. Ainsi, on a pu refaire tout l'autocontrôle, donc remettre à jour tout l'autocontrôle de la commune, ce qui s'est terminé ces jours. Donc c'est une bonne chose mais c'est également une chose qui a pris du temps pour bien amener toutes ces personnes en confiance ».

M. Ochs est applaudi par l'assemblée des Conseillères et des Conseillers.

9.4 Informations données par M. Daniel Métraux

9.4.1 Les bâtiments

Depuis un an et demi que M. le Municipal Daniel Métraux fonctionne à ce dicastère, a été mis en place un système de calcul pour les concierges par rapport aux locaux afin d'avoir un certain retour par rapport aux frais et aux locations des locaux. « Cela est en train de se mettre en place. Il y a des données à rentrer et puis dès qu'on aura tout, il y aura un retour par rapport à ces questions ».

9.4.2 Normes incendie

Un rapport sur la mise aux normes incendies du complexe scolaire et du Forum a dû être fait. « On vient de recevoir le rapport donc on va étudier tout ça et puis il y aura peut-être très certainement des choses qui vont arriver devant vous par la suite durant la prochaine législature ».

9.4.3 Suivi des bâtiments

D'une manière générale, le suivi habituel des bâtiments prend tout de même passablement de temps.

9.4.4 USL

On n'en parle rarement, mais un comité a été remis en place il n'y a pas très longtemps. Les choses vont de l'avant. « Cela me tenait assez à cœur que les sociétés locales se mettent un peu ensemble et puissent travailler, qu'on ait une structure qui puisse appuyer aussi sur nous et nous sur eux pour organiser des manifestations ».

9.4.5 ORPC - PC Lavaux

Avec la nouvelle loi sur les ORPC, une fusion entre la région Est Lausanne, Lavaux et Oron va s'opérer. Il n'y aura ainsi plus qu'une seule structure. Un préavis vous sera présenté durant la prochaine législature, en 2017 ou en 2018, selon l'avancement des travaux du groupe qui va être mis en route.

9.4.6 Le SDIS cœur de Lavaux – (pompiers)

Tout fonctionne excellentement bien. Une modification à signaler, par rapport à la structure du comité directeur, est le changement de président. En effet, la personne qui était en place depuis quelques années ne s'est pas représentée pour un nouveau mandat à la Municipalité de Bourg-en-Lavaux. Le nom de son remplaçant sera annoncé prochainement.

9.4.7 Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les Conseillères et les Conseillers pour cette année et demie passé en Municipalité. Le travail se fait dans de bonnes conditions et il émet le souhait que cela continue lors de la prochaine législature. Il présente ses vœux à ceux qui ne se représentent pas et se réjouit de recroiser les autres durant la prochaine législature.

Applaudissements.

9.5 Informations données par M. Louis Pipoz

9.5.1 Préavis 02/2016 et 04/2016

Le Municipal Louis Pipoz remercie l'assemblée d'avoir accepté les préavis 02 et 04, soit le Rapport des comptes et le Renouvellement d'un emprunt à terme fixe

9.5.2 ASIJ

Dans le courant de la semaine dernière, le CODIR s'est déterminé et un responsable administratif qui devrait commencer son activité dans le courant du mois de septembre a été engagé. Les négociations sont actuellement menées avec son employeur. Par ailleurs, l'ASIJ s'est dotée d'un site internet : www.asij.ch. Ce site est encore un tout petit bébé en pleine maturation. Certaines informations manquent ou peuvent être erronées, mais il est opérationnel.

Constructions

- ◆ L'agrandissement du collège du Raffort se déroule selon l'agenda prévu. L'inauguration de cette nouvelle aile va se faire le 1^{er} décembre 2016, l'avantage étant qu'au 1^{er} janvier 2017 les porta-cabines de Mézières pourront être définitivement fermées, ce qui est une bonne nouvelle.
- ◆ A Servion les travaux ont débuté et si l'agenda est respecté, c'est à la rentrée 2017-2018 que nous pourrons mettre le résultat à disposition des élèves.
- ◆ A Carouge, la première étape est franchie, le PPA ayant été accepté par le législatif. Il reste encore passablement d'étapes jusqu'à ce que les travaux d'un nouveau collège puissent commencer mais tout est sur les rails.
- ◆ Externalisation : pour le nouveau réfectoire qui comptera 200 places, le CODIR a décidé d'externaliser cette prestation et, après une analyse (cela s'est fait sur invitation) c'est la *Chenille gourmande* qui a remporté le mandat et qui s'occupera de tout. Cela signifie des repas, de l'encaissement, et de tout ce qui va autour de cette prestation pour les élèves. Les repas seront fixés à CHF 10.50 TVA comprise.

9.5.3 Remerciements

Comme ses collègues, M. le Municipal Louis Pipoz souhaite remercier les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté certains de ses préavis, entre autres celui traitant de l'augmentation du taux d'imposition et l'augmentation de l'impôt foncier, qui va permettre de rééquilibrer les finances communales. Il remercie également M. Bertrand Pasche, boursier de la Commune, qui fait un travail de fond et sur qui on peut s'appuyer et compter ; remerciements également à Mme Isabelle Sahli, secrétaire Municipale ainsi qu'à tout le personnel communal qui est mis à contribution régulièrement. Il les remercie tous et leur souhaite bon vent et bonne soirée.

Applaudissements.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de céder la parole, la Présidente aimerait dire quelques mots concernant les envois des préavis, procès-verbaux, rapports, etc. pour la prochaine législature. En effet, il est prévu, pour ceux qui souhaitent utiliser leur tablette et/ou ordinateur, une option de recevoir un maximum de matériel uniquement par courrier électronique et de renoncer à imprimer un maximum de papiers. Le groupe Les Verts et bien d'autres personnes ont déjà penché pour cette option.

Tout d'abord, la Présidente souhaite présenter ses excuses pour ne pas avoir mis les adresses des conseillères et des conseillers en copie cachée lors des premiers essais du système des envois groupés. La manœuvre doit encore être peaufinée et, en principe, cela devrait fonctionner pour le début de la législature. Elle relève que les erreurs qui ont été faites sont entièrement les siennes. Comme ces envois ne peuvent pas être « retirés », la Présidente prie les membres de l'assemblée de ne pas utiliser les données de contact de leurs confrères à des fins privées et, bien sûr, de ne pas les distribuer plus loin.

Dans le futur, il sera fait en sorte que les adresses des destinataires soient toujours cachées. A partir de cette nouvelle législature, toute personne qui a signalé son intérêt de faire des économies sur le papier et les envois postaux ne recevra plus les envois par la poste, sauf pour les objets de grande taille tels que le budget, les comptes et le rapport de gestion. Par contre, pour faciliter la tâche du secrétariat qui est déjà considérable, toutes les conseillères et tous les conseillers qui ont fourni une adresse électronique recevront les envois par e-mail. Libre à eux d'utiliser ces documents ou de placer cet envoi dans leur *spams* s'ils ont choisi de recevoir l'envoi postal.

Enfin, la Présidente donne la parole aux membres du Conseil pour les divers et propositions individuelles.

M. le Conseiller Alain Perreten prend la parole au sujet d'un entrefilet paru dans les journaux concernant une exploitation médicale de notre région dans laquelle la commune de Savigny est partie prenante, à savoir la Fondation de l'Hôpital de Lavaux. Il indique avoir été surpris d'apprendre la démission subite voire immédiate du directeur. Il souhaiterait savoir si la Municipalité dispose d'informations complémentaires à ce sujet.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que, dans le cadre de l'Hôpital de Lavaux, l'année 2015 a été assez difficile. D'une part, il y eu le décès du Président du Conseil d'arrondissement et, d'autre part il y a le projet Panoramix qui est donc l'extension de l'Hôpital de Lavaux pour un montant de 90 millions. Cela nécessite une mise en place de projets institutionnels que ce soit pour le corps médical, pour le projet et autres. Toutes ces incertitudes et le décès du Président du Conseil d'arrondissement ont mis en exergue certains problèmes et c'est d'un commun accord qu'il a été décidé que le directeur donnerait sa démission. Actuellement une présidente a été élue à ce poste pour une période d'une année. Les choses devraient ainsi pouvoir continuer et se décanter.

La Présidente conclut avec des remerciements sincères vis-à-vis des personnes qui l'ont soutenue dans l'achèvement des tâches qui lui ont été confiées ces deux dernières années. Ces années de présidence ont coïncidé avec une période de changement de Municipal, de Syndic, de Préfet, changement de secrétaire, changement de système d'élection, préparation de changement de législature. Il y a également eu quelques imprévus et quelques moments pas toujours drôles ces derniers mois, mais ceux-ci seront vite oubliés car grandement compensés par la satisfaction d'avoir contribué à l'accomplissement de quelque chose d'essentiel pour cette commune. C'est un vrai privilège d'avoir pu faire connaissance avec vous tous et d'avoir travaillé ensemble pour des buts communs.

Elle remercie Anne-Marie, Claude, Célien, Claudine, Martine, M. Christian Feusi, et toute l'équipe du greffe, Mme Isabelle Sahli, M. Bertrand Pasche et leurs équipes respectives. Elle remercie encore tous les conseillers, les municipaux et Mme la Syndique et tous ceux qui lui ont tellement appris et l'ont tellement aidée ; elle les remercie d'avoir été disponibles et tolérants, patients et généreux.

Elle prie encore les membres de la CoFin, de la CoGes et du Bureau de passer vers la secrétaire afin de toucher leurs indemnités. Elle invite également Mme la Conseillère Luisa Schellenbaum-Sprenger et MM. les Conseillers Robert Ballif, Albert Cusin, Daniel Haemmerli et Christian Mottaz, qui quittent le Conseil à la fin de cette législature, et qui n'étaient pas présents à la course de fin de législature, de passer vers elle pour se voir remettre un petit cadeau en reconnaissance des années passées au sein du Conseil.

Applaudissements pour ces personnes.

La Présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 22 h. 20.

La présidente
M. Simanis
M. Simanis



La secrétaire
M. Marro
M. Marro